

LA LETTRE

de la Mutuelle de Mare-Gaillard

LA COMPLÉMENTAIRE

Indispensable pour un
remboursement efficace !

SANTÉ

page 5

VOTRE MUTUELLE ET L'EURO !

- Les règles ont été respectées
- Des forfaits tout ronds à votre avantage

page 7

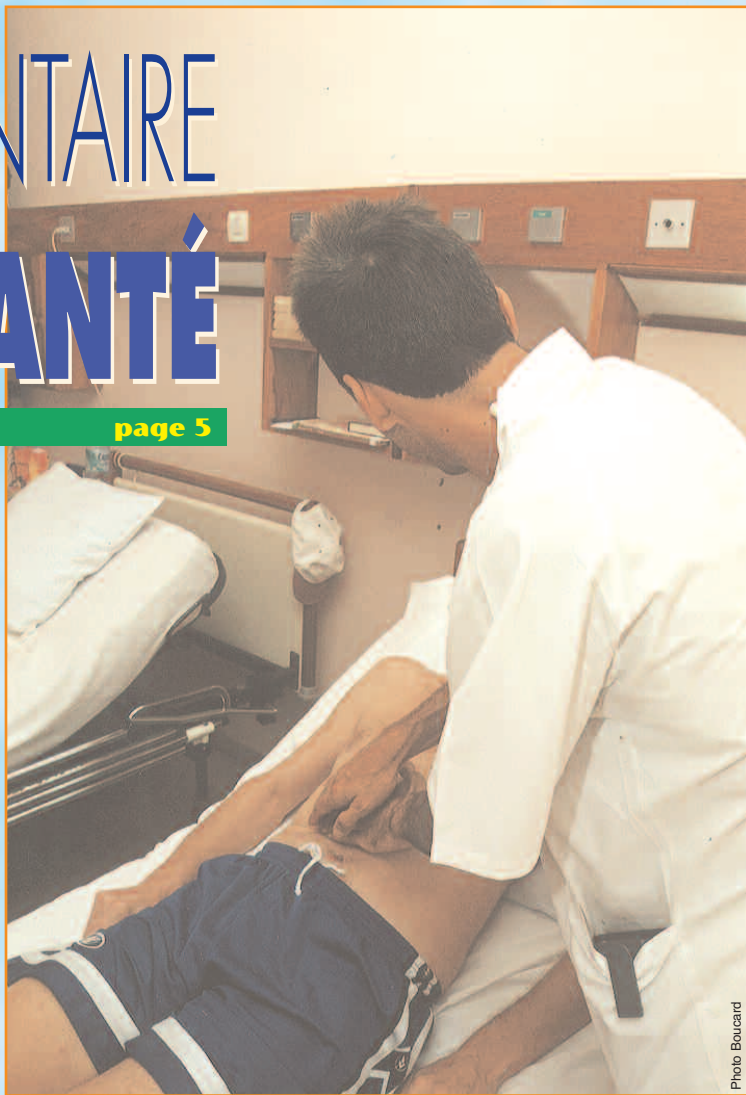


Photo Boucard



ABYMES

UNE AGENCE PERFORMANTE ET DYNAMIQUE

pages 2



SUR LE VIF :

«J'avais oublié la prime versée
après l'accouchement !»

pages 4



MUTUELLE DE
MARE-GAILLARD



MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Bulletin trimestriel de la Mutuelle de Mare-Gaillard

MARS 2002 N° 15

MUTUELLE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE
DU CODE DE LA MUTUALITÉ

PERFORMANCE ET DYNAMISME

Depuis 1969, la Mutuelle de Mare-Gaillard dispose d'une agence aux Abymes pour accueillir ses adhérents et leur offrir un service de proximité.



Lundi 21 janvier 2002 - 10 heures. Dans la petite salle d'accueil de l'agence des Abymes, située à quelques mètres de l'entrée du supermarché Cham-
pion, l'ambian-
ce est à la
f o i s

fébrile et chaleureuse. Quelques vieilles connaissances échangent les derniers «kamos» du jour. Des enfants se chamaillent dans un coin. Un vieux monsieur, très digne, examine le panneau d'information flam-
bant neuf qui présente les mérites de la Complémentaire Santé. Dans ce brouhaha bon enfant, les deux responsables de l'agence, Mmes Garès et Rancé ne perdent pas le nord.

«casion de se rencontrer et de mieux se connaître» explique Mme Rancé. En moyenne, l'agence des Abymes reçoit près de 180 adhérents par jour.. «Nous attachons une grande importance à l'accueil, affirme Mme Garès, ainsi qu'à la qualité de notre

L'EURO :

Un nouveau défi

Cette fois, ça y est ! L'euro est bel et bien entré dans notre quotidien.

Depuis la mise en oeuvre du nouveau franc dans les années cinquante, jamais nous n'avions été confrontés à une mutation aussi radicale de notre environnement financier. Le nez plongé dans la multitude des pièces de monnaies qu'il nous faut désormais gérer au quotidien, la tête embrouillée par des multiplications et des divisions de chiffres décimaux, conversion franc-euro oblige, nous sentons bien que plus rien ne sera désormais comme avant. Il n'est pas certain pour autant que nous ayons bien mesuré toutes les conséquences et les implications de notre passage à l'euro.

Au delà des conséquences économiques et financières qu'on nous a longuement et doctement expliquées au cours des derniers mois, l'arrivée de l'euro représente aussi une nouvelle étape de l'ancrage de la Guadeloupe dans l'Union Européenne, avec ses avantages mais aussi ses interrogations.

Laissons aux politiques les interrogations de nature politique.

Il nous appartient par contre à nous, mutualistes, de réfléchir à ce que peut et doit être un Mutualisme authentiquement guadeloupéen, voire antillais. Quelles sont ses spécificités ? Ses valeurs ? Quelle peut être sa place (ses chances de survie ?) dans le nouveau Code de la Mutualité ? A-t-il encore sa raison d'être dans la Guadeloupe d'aujourd'hui ? Faut-il l'exporter ailleurs en Europe, en utilisant les opportunités offertes par le nouveau code de la mutualité et l'euro ?

Voilà quelques unes des questions qui se posent à nous et qui sont autant de défis à relever. Vite !

Le Président, Eloi Forstin

Un accueil chaleureux

«Chaque année, à la même époque, nous recevons énormément d'adhérents qui viennent payer leurs cotisations. C'est aussi l'oc-



travail. Notre devise c'est : toujours performantes et optimales. Notre meilleure récompense, ce sont les nouvelles demandes d'adhésion».

Le paiement par carte bancaire est désormais possible

En 1993, l'informatisation de l'agence a permis de renforcer la qualité des prestations de l'agence. Depuis deux ans, un terminal de paiement électronique a été installé également pour permettre les règlements par carte bancaire ■



PROTECTION HOSPITALIÈRE

Mettez vous à niveau

La protection hospitalière, vous le savez, fait partie des nombreuses garanties proposées par la mutuelle à ses adhérents. Elle vous garantit un revenu journalier en cas d'hospitalisation.

Jusqu'à présent, vous aviez la possibilité de choisir entre cinq niveaux de revenus, de 50 à 250 francs.

Depuis le 1er janvier dernier, la garantie Protection Hospitalière de la Mutuelle a changé.

Elle propose désormais trois niveaux de revenus en cas d'hospitalisation :

- 15 euros
- 30 euros
- 40 euros

Si vous avez souscrit une garantie hospitalière avant le 1er janvier, pour vous, rien ne change. Votre cotisation et votre taux d'indemnisation restent les mêmes.

Les rendez-vous de votre mutuelle

Comme chaque année, notre mutuelle organisera en 2002 plusieurs messes à la mémoire de ses adhérents défunts :

- 14 avril 2002 : messe à l'église de la Désirade
- 17 novembre 2002 : messe à l'église de Vieux-Habitants
- 8 décembre 2002 : messe à l'église de Lauricisque à Pointe-à-Pitre

VOTRE MUTUELLE AU SALON DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ

DES CONTACTS FRUCTUEUX



La Mutuelle de Mare-Gaillard a participé pour la première fois au Salon de la Santé et du Bien-Être qui s'est tenu du 5 au 9 décembre 2001 au Centre World Trade Center de Jarry. Ce salon était en effet pour notre mutuelle, une occasion à saisir pour rencontrer des chefs

de famille soucieux d'assurer à leurs proches une bonne couverture santé. Durant cinq jours, les visiteurs du salon ont pu découvrir la gamme complète de nos prestations dans une ambiance chaleureuse ... et jouer ! Chaque famille avait en effet la possibilité de remplir un bulletin de participation à la tombola organisée par la Mutuelle. Deux tirages étaient effectués chaque jour. Les heureux gagnants ont pu repartir avec des parapluies, des kit blush, des convertisseurs, des tee-shirt et même une garantie protection hospitalière ■

COMMENT FONCTIONNE VOTRE MUTUELLE ?

LE SERVICE COMPTABILITÉ

Le service comptabilité joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de votre mutuelle. En effet, il centralise puis analyse toutes les informations financières qui proviennent des huit agences. Lorsqu'on demande à M. Edouard Jérolon, responsable du service comptabilité, sa devise, il répond donc sans hésiter : «*La rigueur, la rigueur et encore la rigueur*». La plus grande partie de son travail est réalisée à partir d'un poste informatique, connecté à l'ensemble des agences informatisées de la Mutuelle. Les données de celles qui ne le sont pas encore sont saisies au siège par le service production afin que la comp-



tabilité puisse les traiter. «*Je regrette bien un peu le manque de contacts avec les adhérents, affirme M. Edouard Jérolon mais, d'un autre côté, cela me permet de me concentrer totalement sur ma mission et de contribuer ainsi, modestement, à la bonne marche et à la bonne santé financière de la Mutuelle*» ■

SUR LE VIF :

«J'avais oublié la prime versée après l'accouchement !»

Vous êtes adhérente de la Mutuelle de Mare-Gaillard depuis trois ans. Quel jugement portez-vous sur ses prestations ?

J'habite Anse-Bertrand. Avant, j'avais une autre mutuelle mais elle ne correspondait pas tout à fait à mes besoins et ses bureaux étaient situés à Pointe-à-Pitre. Avec Mare-Gaillard, cela se passe beaucoup mieux. D'abord il y a une agence à Anse-Bertrand. Ensuite, je n'ai aucun problème pour mes remboursements.

Quelle couverture avez-vous choisie ?

J'ai deux enfants. J'ai pris une Fortisanté 400. J'ai un remboursement très complet pour les lunettes. Chez l'orthophoniste, je ne paye



UN TÉMOIGNAGE DE GÉRALDINE NICE

rien. C'est vraiment ce qu'il me fallait. J'ai souscrit également une assurance-décès. Lors de mon

accouchement, j'ai reçu de la Mutuelle une prime conséquente. C'était inscrit dans le contrat mais je n'y avais pas fait attention. Quand elle a été versée, j'ai donc eu une belle surprise ! Avec toutes les dépenses liées à l'arrivée du bébé, je peux vous dire que cette prime m'a fait beaucoup de bien.

Comment payez-vous vos cotisations ?

Au début, je me rendais directement au bureau d'Anse-Bertrand qui n'est pas très loin de ma maison. Finalement, j'ai opté pour un prélèvement automatique. Il m'arrivait en effet parfois d'oublier. Je devais alors payer deux échéances. Avec le prélèvement automatique, j'ai moins de soucis ■

Votre mutuelle vous répond...



Cette rubrique est la vôtre. Vous y retrouverez les réponses aux questions qui nous sont posées régulièrement par nos sociétaires.

✓ ***Dans votre dernier numéro de la Lettre de Mare-Gaillard, vous avez évoqué un nouveau code de la Mutualité. Qu'est ce que cela va changer pour ma Complémentaire Santé ?***

Votre contrat ne changera pas. Vous bénéficierez des mêmes garanties, des mêmes prestations pour les mêmes tarifs.

✓ ***Je vis en concubinage. J'ai deux enfants. J'ai souscrit une Complémentaire Santé Famille. Ma concubine et mes enfants sont-ils couverts par la mutuelle ?***

Oui. Votre compagne et tous vos enfants à charge bénéficient de l'en-

semble des prestations offertes par votre complémentaire-santé, si vous avez pris soin de les faire inscrire lors de votre inscription. Vérifiez votre carte d'adhérent. Ils doivent figurer dessus. Dans le cas contraire, rapprochez-vous de votre agence Mare-Gaillard.

✓ ***Dans combien de temps serai-je remboursé une fois que je vous aurai envoyé les papiers pour le médecin et les médicaments ?***

Le délai maximal est d'environ 15 jours. Il sera beaucoup plus court si vous avez choisi le mode du remboursement par virement bancaire. En ce qui concerne les médicaments, pensez à présenter votre carte d'ad-



Délai de remboursement : zéro jour !

hérent Mare-Gaillard à votre pharmacien. Le délai de remboursement sera alors de ... zéro jour ! Votre pharmacien prendra en effet immédiatement en compte la part remboursée par votre mutuelle. Le plus souvent, vous n'aurez donc rien à lui payer ■

POUR UN REMBOURSEMENT EFFICACE

Vous bénéficiez de la Sécurité sociale ? Dans ce cas cette dernière vous rembourse une partie de vos dépenses de santé. Une toute petite partie dans la plupart des cas !

Voilà pourquoi la Mutuelle de Mare-Gaillard propose à ses adhérents de souscrire une garantie Complémentaire Santé. Cette garantie, comme son nom l'indique, vient compléter les remboursements de la Sécurité sociale pour limiter au strict minimum les dépenses qui restent à votre charge en cas de problème de santé.

Ainsi, avec votre Complémentaire Santé Mare-Gaillard, non seulement vous serez généralement remboursé à 100 %, mais en plus, grâce au système du tiers-payant, le plus souvent, vous n'aurez pas d'argent à avancer.

Ce sera le cas, par exemple, dans les pharmacies, les laboratoires, les magasins d'optique, les hôpitaux, les cliniques où chez les orthophonistes.

Des cotisations minimales

Nos cotisations Complémentaire Santé sont soigneusement calculées pour offrir le meilleur rapport qualité prix. Ainsi, cette année, elles seront légèrement ajustées à la hausse, pour la première fois depuis 1996 pour tenir compte de l'évolution des dépenses de santé. Par contre, les cotisations Complémentaire Santé payées par nos adhérents travailleurs non salariés de professions non agricoles ont baissé depuis un an pour tenir comptes des nouveaux taux de remboursement pratiqués par la Sécurité sociale.

Pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble de ses adhérents, la Mutuelle de Mare Gaillard a créé plusieurs contrats de Complémentaire Santé :

- **La Complémentaire Santé Spécial Séniors**
- **La Complémentaire Santé Spécial Famille**
- **La Complémentaire Santé Garanties Individuelles**
- **la Complémentaire Santé C.M.U.**
- **La Complémentaire Santé Spécial Entreprise**

Chacune d'entre elles a été soigneusement élaborée pour offrir,

pour une cotisation minimum, un e gamme de remboursement et de prestations adaptés à son public. Un exemple : la Complémentaire Santé famille propose une prime pour chaque naissance et un forfait journalier si la maman souhaite bénéficier d'un chambre particulière à l'hôpital ou à la clinique. Il existe forcément dans la gamme des Complémentaire Santé de la Mutuelle de Mare-Gaillard, une garantie adaptée à votre situation familiale et professionnelle. Pour obtenir plus d'informations sur ces prestations, des dépliants sont à votre disposition dans toutes nos agences. Pour une étude personnalisée de votre situation, sans aucun engagement de votre part, vous pouvez également nous renvoyer le coupon-réponse ci-dessous ■



Complémentaire Santé

Demande d'étude personnalisée

- sans engagement -

A nous retourner sans enveloppe ni affranchissement

Je souhaite bénéficier d'une étude personnalisée pour une Complémentaire Santé

Nom : Prénom : Nombre d'enfants :

Date de naissance : Adresse :

..... Tél. : N° d'adhérent :

Cé nou mèm !.....

LE CONGÉ PARENTAL

POUR UN BON DÉPART DANS LA VIE



Pouvoir passer le maximum de temps auprès de son enfant au cours des premières années de sa vie : c'est, évidemment le souhait de beaucoup de parents. Si vous êtes salarié et que vous avez au moins un an d'ancienneté, vous

avez la possibilité de réaliser ce rêve sans perdre votre emploi grâce au congé parental d'éducation. Le congé parental s'adresse aussi bien au père qu'à la mère. Vous pouvez opter soit pour un congé complet, soit pour une réduction de votre temps de travail. Vous devrez obligatoirement demander votre congé parental avant la troisième année de votre enfant. La durée initiale du congé parental est d'un an. Elle peut être prolongée deux fois. Attention ! Pendant le congé parental, votre contrat de travail sera suspendu. Vous ne percevrez donc pas de rémunération. Vous n'aurez pas le droit d'exercer d'autres activités professionnelles que celle d'assistante maternelle. Par contre, vous continuerez à bénéficier de votre sécurité sociale. Vous avez donc tout intérêt à préparer soigneusement votre congé parental,

E 180, E 303, E 322 ... les additifs sont aujourd'hui très répandus dans notre alimentation sans que nous sachions toujours à quoi ils servent et quel danger ils représentent éventuellement. Nous vous proposons de découvrir les plus courants dans cette rubrique.

E 536 - E 504 : regardez le contenu de votre boîte de sel de cuisine. Il y a de forte chance qu'elle ne contienne pas ... que du sel mais également du ferrocyanure de potassium (E 536) ou du carbonate de magnésium (E 504). Ces deux substances sont utilisées dans le conditionnement du sel comme antimottants. Elles permettent au sel de s'écouler normalement, sans s'agglutiner ou former des grumeaux. Le ferrocyanure présente un degré très bas de toxicité. Le carbonate de magnésium ne présente pas de danger a priori.

notamment sur le plan financier, en optant, par exemple pour une réduction du temps de travail. Notez enfin que le congé parental s'adresse aussi aux parents qui adoptent un enfant âgé de 3 à 16 ans ■

ECOPLI **T**

CORRESPONDANCE - REPONSE

Validité PERMANENTE

A utiliser seulement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer pour les envois ne dépassant pas 20 g

MUTUELLE DE MARE-GAILLARD
Complémentaire Santé - Allocation Décès
AUTORISATION N° 40093
97039 LE GOSIER Cedex

Cé nou mèm !

VOTRE MUTUELLE PASSE À L'EURO !

ALLOCATION - DÉCÈS

LES RÈGLES OFFICIELLES

D'ARRONDIS ET DE CONVERSION

ONT ÉTÉ RESPECTÉES

La règle officielle de conversion et d'arrondis a été strictement appliquée à la cotisation 2002 et au niveau de capital garanti pour nos adhérents qui possèdent une garantie-décès. Le passage à l'euro n'a donc absolument pas modifié l'allocation décès de notre mutuelle. Pour vous aider à vous familiariser à l'euro, nous maintiendrons dans les documents de notre mutuelle les équivalences en francs durant toute cette année ■

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

DES FORFAITS TOUT RONDS !

12,52 euros, 24,23 euros, 125,02 euros... Tous ces centimes d'euro qui se retrouvent inévitablement derrière la plupart des montants dès que l'on convertit des francs en euros sont souvent pénibles et ne simplifient pas les calculs. La Mutuelle de Mare-Gaillard a donc décidé de faire évoluer l'ensemble de ses forfaits vers des montants arrondis en euros pour vous simplifier la vie. Mais attention ! Nous avons retenu systématiquement l'arrondi qui est favorable à l'adhérent.

Prenons un exemple. Vous avez souscrit une Complémentaire Santé Forti-santé 300. En cas d'hospitalisation, la Mutuelle de Mare-Gaillard vous garantissait une prise en charge de 120 F par jour pour une chambre individuelle. 120 F, selon la règle officielle de l'arrondi, cela équivaut à 18,29 euros. Eh bien, notre nou-

veau forfait pour la prise en charge d'une chambre particulière est de 19 euros par jour, soit 124,83 francs au lieu des 120 francs précédents.

Seule exception : le forfait journalier a été converti selon la règle officielle. Il se retrouve donc avec des centimes d'euro ■

COTISATIONS

COMMENT LA RÉGLER ?

Durant toute l'année 2002, vous retrouverez sur vos appels à cotisation le montant en euros et son équivalent en francs. Pour payer votre cotisation, vous avez plusieurs possibilités.

D'abord vous pouvez opter pour un prélèvement automatique. C'est la solution la plus simple. En effet, vous n'avez pas à vous poser de questions : l'opération sera effectuée directement en euros entre votre mutuelle et votre banque.

Si vous réglez par chèque, vous devez impérativement le faire en euros, avec votre chéquier euros. Rappelons que les chèques en francs ne sont plus autorisés depuis le 1er décembre 2001.

Dernière possibilité : le règlement en espèces. Jusqu'au 16 février 2002, les règlements en francs sont autorisés ■

VOS FUTURS RENDEZ-VOUS AVEC L'EURO

• 17 FÉVRIER 2002 À MINUIT

Suppression du cours légal des pièces et des billets en francs

• JUSQU'AU 30 JUIN 2002

Vous pouvez échanger gratuitement jusqu'au 30 juin 2002 vos pièces et vos billets en francs auprès de votre banque, de la Poste et de la Banque de France.

• APRÈS LE 30 JUIN 2002

Les pièces en francs peuvent être échangées gratuitement pendant trois ans et les billets pendant 10 ans auprès de la Banque de France.

**MUTUELLE DE
MARE-GAILLARD**

ELLE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II
DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Pour bien profiter de la vie



LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La Mutuelle de Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé :

- spécial séniors
- spécial famille
- garanties individuelles
- la complémentaire santé C.M.U.
Dernière née de cette catégorie de garanties, la complémentaire santé C.M.U. s'adresse depuis janvier 2000 aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle.
- la complémentaire santé «spécial entreprise»
La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.

LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

LES GARANTIES DE PREVOYANCE

Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches. Elle couvre également les risques liés à l'invalidité et à l'incapacité.

L'ALLOCATION DÉCÈS

C'est la plus ancienne des prestations proposées par la mutuelle. Grâce au capital versé à la famille de l'adhérent, ce dernier a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu de funérailles dignes en toute circonstance.

Toujours plus proche de vous

GOSIER

Section Bernard
97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 85 91 36
Fax : 0590 85 80 23

ANSE-BERTRAND

20, rue Abbé Grégoire
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 22 10 75

CAPESTERRE BELLE-EAU

62, rue de la Liberté
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 86 31 64

MOULE

Imm. Tabar-Nouval - 1er Etage
Local n° 08 - Rue Joffre
97160 MOULE
Tél. : 0590 23 54 11

ABYMES

Centre Commercial Steel
Shopping - local n° 08
Boisripeaux - 97139 ABYMES
Tél. : 0590 20 80 47
Fax : 0590 20 27 51

BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 81 26 21
Fax : 0590 41 01 17

MARIE-GALANTE

20, rue du Presbytère
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 98 93

SAINTE-ROSE

Circonvallation
97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 28 70 59